



Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 873-2022

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

**QUE**, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 12 décembre 2022, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 873-2022 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski.**

**QUE** toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,  
ce 21<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

  
M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière